

Le rôle du commerce transfrontalier dans la sécurité alimentaire des zones frontalières en période de pandémie de COVID-19

Résumé

Pour limiter la propagation de la Covid-19, les gouvernements du Burkina Faso et du Sénégal ont pris la décision de fermer les frontières en mars 2020, limitant ainsi le mouvement des biens et des personnes et les échanges transfrontaliers. Face aux mesures prises et devant la nécessité absolue de survie, les commerçant-e-s des zones transfrontalières contournent les postes de contrôle officiels pour continuer les échanges transfrontaliers, nécessaires pour leur survie et leur sécurité alimentaire, ce, malgré des risques de violence basée sur le genre (VBG). En cas de pandémie, pour des pays à économie encore fragile comme le Burkina Faso et le Sénégal, des mesures sanitaires sélectives devraient être plutôt appliquées afin de permettre des échanges formels et l'acheminement des denrées alimentaires à travers les frontières.

Faits saillants

- Les échanges transfrontaliers jouent un rôle primordial dans l'équilibre de la sécurité alimentaire des ménages, surtout dans les zones frontalières.
- La fermeture des frontières limite largement les marchés accessibles pour l'acquisition de biens essentiels et l'écoulement des produits alors que l'accès aux marchés nationaux est d'une grande complexité à partir de ces zones reculées.
- Les commerçant-e-s transfrontalier-e-s ont été les plus fortement affecté-e-s par la fermeture prolongée des frontières.
- Par instinct de survie, les commerçant-e-s transfrontalier-e-s contournent les barrières à travers des négociations et la clandestinité afin de maintenir un certain niveau de commerce transfrontalier.
- Les commerçant-e-s transfrontalier-e-s - surtout les femmes - bravent ainsi des risques de violence pour subvenir aux besoins alimentaires de leurs ménages.

Introduction

Au début de la pandémie de la Covid-19, les gouvernements du Burkina Faso et du Sénégal ont pris des mesures telles que la distanciation sociale, le port des masques, le lavage des mains, l'interdiction de regroupement de plus de 50 personnes, la fermeture des écoles, des lieux publics et des marchés et la fermeture totale des frontières. Si ces mesures ont permis de limiter la propagation de la maladie, elles ont eu des effets négatifs sur le commerce transfrontalier aussi bien au Burkina Faso qu'au Sénégal, en dépit de l'importance de ce commerce pour la production agricole et la sécurité alimentaire en particulier dans les zones frontalières des deux pays.

Introduction (suite)

Le commerce transfrontalier joue dans ces régions un rôle essentiel pour assurer l'importation de biens essentiels, aliments et intrants agricoles (engrais, semences, etc.) ainsi que l'exportation régionale des productions et produits alimentaires transformés.

L'objectif de cette note de plaidoyer est d'alerter les autorités de l'impact négatif de la fermeture non-sélective des frontières sur le commerce et l'accessibilité des vivres et intrants agricoles dans les zones frontalières et par conséquent sur le pouvoir économique et la vulnérabilité des femmes et la sécurité alimentaire dans ces zones.

II. Approche et résultats

Pour analyser le rôle du commerce transfrontalier dans la sécurité alimentaire, des données ont été recueillies dans quatre zones frontalières au Burkina Faso et au Sénégal. Des entretiens semi-dirigés individuels ont été menés auprès de commerçant-e-s, des producteurs-trices, de transformateurs-trices et de leaders communautaires. Une phase de co-construction de savoirs à travers le photovoie, la cartographie participative et l'analyse graphique du pouvoir a été menée en sous-groupes d'hommes et de femmes. Le processus s'est terminé par une phase de restitution et de co-analyse des résultats à l'aide d'un arbre à problème. À cette étape, étaient également invités les maires et préfets des différentes communes, les représentant-e-s des directions de l'agriculture et de l'élevage et les comités de développement villageois.

Poursuivre le commerce transfrontalier, un impératif pour la survie

La COVID-19 et les mesures prises pour limiter sa propagation ont eu des effets négatifs sur la sécurité alimentaire aussi bien au Burkina Faso qu'au Sénégal. Notre étude a confirmé que les mesures prises ont entraîné une baisse de la production agricole au Burkina Faso et au Sénégal, due à l'inaccessibilité et la hausse des prix des intrants et de la main-d'œuvre agricole habituellement issus du pays voisin. La disponibilité alimentaire a ainsi été affectée. La crise sanitaire a aussi entraîné une baisse des revenus et du pouvoir d'achat des ménages affectant davantage l'accessibilité des aliments. Par ailleurs, la crise a freiné l'importation de certaines denrées alimentaires, entraînant ainsi une rareté des aliments et une baisse de la qualité de la nourriture au sein des ménages. Les discussions ouvertes générées par les ateliers de co-construction des savoirs ont permis de révéler que la fermeture des frontières a affecté les commerçant-e-s transfrontalier-e-s, surtout les femmes, qui dépendent de ce commerce pour leur subsistance.

Elles ont eu des difficultés à écouler leurs produits et se ravitailler, avec des pertes qui en découlent. Si certain-e-s commerçant-e-s transfrontalièr-e-s ont abandonné ce commerce pour se contenter sur des marchés locaux, d'autres ont développé des stratégies pour continuer leurs activités malgré la fermeture des frontières. Le commerce transfrontalier de vivres a continué pour faire face à l'insécurité alimentaire et à la vulnérabilité économique grandissante des commerçant-e-s transfrontalièr-e-s.



Crédit photo: Homme participant au Burkina Faso. Taxi moto chargé de vivres prêts pour emprunter les pistes vers la frontière Burkina-Ghana.

Le commerce transfrontalier dans la clandestinité : des adaptations risquées

Les déplacements et commerce transfrontalier ont continué dans la clandestinité, par des pistes cyclables, la traversée de rivières de nuit, des négociations avec les services douaniers, le changement de moyens de transport, etc. Plusieurs témoignages – tant de la part d'hommes que de femmes - ont souligné que ces stratégies permettant de se déplacer et de commercer clandestinement, ont menés à des risques d'être chassé-e-s ou battu-e-s par les forces de l'ordre. D'autres commerçant-e-s témoignent verser des « pots de vin » aux agents de sécurité pour traverser les frontières. D'autres encore parlent de la saisie de leurs biens par les douaniers. Pour les femmes en particulier des confrontations et négociations avec les forces de l'ordre, les transporteurs (principalement masculins) et les coupeurs de route sont plus fréquents.

— “ —

Nous pouvons noter en premier lieu les braqueurs, ils attaquent à tout moment, ils peuvent venir de la frontière attaquer et repartir avec des motos, ils viennent, ils dérobent l'argent et rentrent au Ghana

— ” —

Témoignage d'un homme - activité de co-construction – Burkina Faso

— “ —

Parfois les douaniers saisissent les marchandises et n'amènent pas les marchandises là où ils devraient les amener. [...] Moi ils m'ont fait ça sur l'axe [xxx], ils ont déchargé tous mes bagages. J'ai fait appel à un douanier que je connaissais [...] Il m'a dit que tu sais que tous ces bagages c'est de la fraude et je ne peux rien pardonner ou bien tu vois ce que tu peux donner

— ” —

Témoignage d'une femme - activité de co-construction – Sénégal

Conclusion

Le commerce transfrontalier a continué de façon clandestine au Burkina Faso et au Sénégal, malgré la décision des gouvernements de fermer les frontières pour limiter la propagation de la COVID-19. Ces échanges entre hommes et femmes sénégalais-es et guinéen-ne-s et entre hommes et femmes Burkinabè et ghanéen-ne-s sont toutefois essentiels pour l'approvisionnement en intrants et aliments et pour l'écoulement des produits agricoles et autres produits de terroir. Cet arrêt a produit des effets contreproductifs sur ces femmes mais également sur tout le système alimentaire. Le commerce transfrontalier est donc une activité de survie pour les communautés situées auprès des frontières. Ce commerce transfrontalier se poursuit dans un contexte très risqué pour les acteurs-trices, mettant en particulier les femmes dans des situations de risques d'abus de pouvoir et de violence basée sur le genre. Les mesures sanitaires devraient être adaptées afin de permettre l'acheminement de vivres à travers les frontières.

Recommandations

1

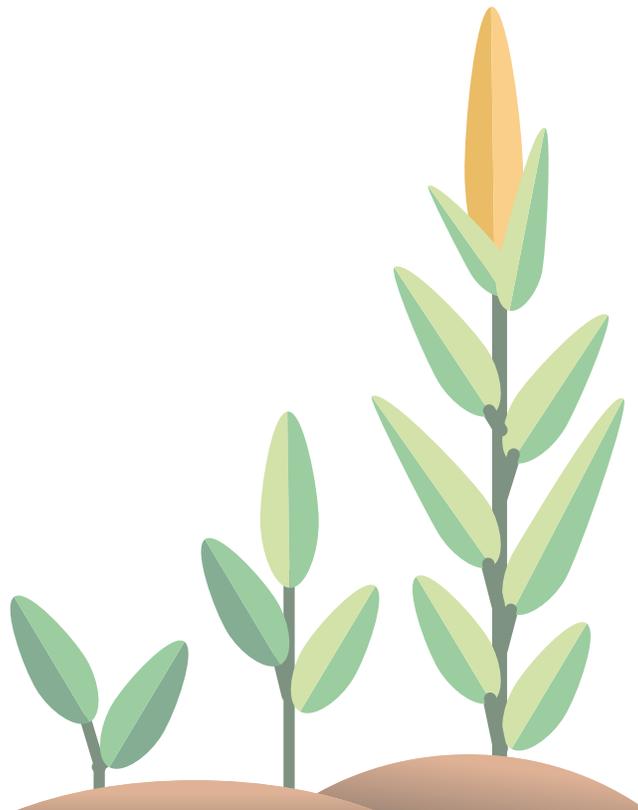
Proposer des mesures sélectives de restriction du commerce transfrontalier pour permettre le commerce d'intrants agricoles et de biens alimentaires, car le Burkina Faso et le Sénégal sont des pays à économie fragile.

2

Créer des marchés sûrs (national, sous régional et international) pour favoriser l'écoulement des produits. Les marchés locaux burkinabè et sénégalais sont plutôt très instables et peu spacieux. Investir dans des marchés plus spacieux aiderait le commerce national et transfrontalier.

3

Développer des actions de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). Les résultats de l'étude ont également montré que les femmes, surtout en milieu rural sont plus résilientes et plus impliquées dans la gestion et de la sécurité alimentaire du ménage. Promouvoir des mesures qui les protègent leur permettrait de jouer pleinement leur rôle.



Le rôle du commerce transfrontalier dans la sécurité alimentaire des zones frontalières en période de pandémie de COVID-19

Auteur-e-s :

Hamadoum Tamboura, Safiétoou Sanfo, Fatoumata Baldé, Katim Touré, Liette Vasseur, Isabelle Vandeplas

Projet de recherche :

Cette note de plaidoyer est un extrait du projet « Effets de la crise COVID-19 sur la Sécurité Alimentaire (SA) au Burkina Faso et au Sénégal: Une opportunité de reconfiguration des rapports inégalitaires de genre », mise en œuvre par le Centre d'études et de coopération internationale (CECI)¹, le Centre d'Études, de Documentation et de recherches économiques et sociale (CEDRES)² de l'Université Thomas Sankara du Burkina Faso et l'École Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA)³ de l'Université Iba Der Thiam de Thiès au Sénégal et Brock Université⁴, Canada. Ces travaux ont été réalisés grâce à une subvention du Centre de recherche pour le développement international (CRDI), établi à Ottawa, Canada. Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ni de son Conseil des gouverneurs.

Pour en apprendre plus sur le projet visitez la page suivante : https://bit.ly/Etude_Burk_Sen.

Pour citer cette note de plaidoyer :

Pour citer cette note de plaidoyer : Tamboura, H., Sanfo, S., Balde, F., Toure, K., Vasseur, L., Vandeplas, I., 2021. Le rôle du commerce transfrontalier dans la sécurité alimentaire des zones frontalières en période de pandémie. Projet : « Effets de la crise COVID-19 sur la Sécurité Alimentaire (SA) au Burkina Faso et au Sénégal : Une opportunité de reconfiguration des rapports inégalitaires de genre ». Centre d'Études, de Documentation et de recherches économiques et sociale (CEDRES) de l'Université Thomas Sankara du Burkina Faso, Centre d'études et de coopération internationale (CECI), École Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA) de l'Université Iba Der Thiam de Thiès au Sénégal et Brock Université, Canada. Financement Centre de recherche pour le développement international (CRDI), Canada. Note de plaidoyer no 3, 10 janvier 2022.

Cette recherche est financée par:

